

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 79 (1934)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** Chroniques

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUES

---

### CHRONIQUE FRANÇAISE

---

Le départ du maréchal Pétain, qui n'a pas voulu survivre à M. Doumergue, a produit dans l'armée une fâcheuse impression. Elle s'était sentie commandée — ce qui ne lui était pas arrivé depuis longtemps — et commandée par un chef d'une autorité incontestée et d'une sagesse incontestable. Les décisions du maréchal Pétain ont été assez rares, d'aucuns même disent trop rares, mais elles ont toujours été justes, raisonnées et prises à propos. La mieux accueillie peut-être a été la dernière, qui est fort importante. Il s'agissait de pourvoir à la très prochaine succession du général Matter, directeur de l'infanterie, qui va être atteint par la limite d'âge. Le maréchal a désigné pour le remplacer le général François.

Le général Matter, Alsacien de Saverne, ancien enfant de troupe, ancien sous-officier, arrivé par l'école de St-Maixent et non par St-Cyr, a été pendant la guerre le très remarquable chef de corps d'un régiment de l'Est. Depuis, il a exercé sur l'infanterie une sorte de dictature dont nous ne voulons pas ici discuter les résultats, mais qui a fait certainement régner dans les rangs sacrifiés de la Reine des batailles un incontestable malaise qu'il s'agissait de faire disparaître. Cette constatation évidente ne doit pas empêcher de reconnaître les grandes qualités de travail et de conscience de celui qui s'en va.

Il a fait une notable partie de sa carrière à Paris.

Le général François, au contraire, est un Africain. Il a débuté à la Légion étrangère ; il a servi longtemps au Maroc ; il a exercé d'une manière tout à fait remarquable les fonctions de chef d'état-major du général Dufrene en Cilicie, et contribuait comme son chef à faire régner à la 1<sup>re</sup> division de l'armée du Levant une inoubliable atmosphère de bonne humeur et de confiance. Il est resté l'homme de confiance du général Dufrene, devenu inspecteur général d'infanterie, et c'est fort heureux de voir collaborer à la même œuvre deux hommes qui s'entendent aussi bien. Le général François, après la guerre, quitta quelque temps l'armée pour s'occuper d'entreprises transsahariennes. Mais il reprit bientôt

l'uniforme et après une carrière extrêmement brillante, le voilà investi d'un poste où son activité, sa franchise, sa claire compréhension des services de l'infanterie rendront à cette arme la place importante et même prépondérante qu'on n'aurait jamais dû essayer de lui enlever. « L'infanterie, c'est l'armée », disait le général Morand, le fameux divisionnaire de Davout. L'axiome reste vrai malgré tous les perfectionnements techniques dont l'infanterie du reste a largement bénéficié.

Le nouveau ministre de la guerre, le général Maurin, l'a très bien compris. Comme nous l'avons exposé ici-même, il est très artilleur ; il est aussi très fin. Il savait qu'il arrivait rue Saint-Dominique avec la réputation d'un « sectaire ». Aussi sa première visite a-t-elle été pour l'école de Saint-Cyr, la Mecque de notre infanterie. Le geste a fait bon effet. Les débuts du ministre à la chambre aussi, du moins chez les parlementaires et les journalistes. Certains militaires ont trouvé qu'il ne prenait pas assez parti sur la question de la durée du service. Le général Maurin s'extériorise beaucoup. Il parle fort bien et les discours qu'il a prononcés en diverses circonstances le prouvent. Sur le terrain militaire, il a déclaré vouloir continuer exactement l'œuvre du maréchal Pétain. Il ne saurait mieux faire. Il a conservé tous les collaborateurs immédiats du maréchal, en particulier le général Laure, officier très jeune, très brillant, très sympathique. Si le général Maurin n'a pas l'autorité morale du vainqueur de Verdun, qui passe pour l'avoir désigné comme successeur, l'armée est certainement satisfaite de voir un militaire à sa tête. Nous avons eu de très grands ministres de la guerre civils : les Millerand, les André Lefèvre, les Maginot. Ils réussirent peut-être mieux au Parlement que les militaires, quoique le maréchal Pétain et le général Maurin aient été fort bien accueillis par les députés. Mais il est des impondérables, fort importants pour la vie morale de l'armée, que le civil le mieux disposé ne comprendra jamais aussi bien qu'un militaire de carrière. Voilà qui étonnera peut-être mes lecteurs. En Suisse, la différence entre le citoyen et le militaire n'existe pas, ou si peu que rien. En France, elle reste et restera profonde ; c'est une question que je reprendrai un jour.

Il en est une autre beaucoup plus urgente. C'est celle de la durée du service actif. Elle intéresse à la fois la quantité et la qualité de notre armée, et particulièrement de l'infanterie. Nous arrivons aux *années creuses*, à celles où vont être recrutés les enfants de la guerre. La présence de leurs pères au front, les permissions accordées trop tard (à partir de la deuxième moitié de 1915 seulement), les privations, les pertes subies par la population civile, ont raréfié les naissances jusqu'à les faire tomber presque à la moitié

du chiffre normal. Pour maintenir les effectifs indispensables, il y avait trois solutions : 1. Faire le plus large appel aux troupes indigènes, mais leur présence dans la métropole n'est pas sans inconvénients et on leur demande déjà beaucoup. On est arrivé à peu près à la limite ; 2. Développer les rengagements et les engagements de spécialistes. Remède cher, incertain et qui, malgré le chômage, n'a pas rendu ce qu'on espérait, peut-être parce que le problème n'a pas été pris dans toute son ampleur ; 3. Enfin le procédé le plus simple, qui mettrait fin au chômage, et aurait paré, si on l'avait pris plus tôt, aux périls que fera naître certainement le plébiscite de la Sarre : le retour temporaire au service de deux ans. Il faudra y venir, malgré ses désagréments ; puisse-t-on n'y pas venir trop tard.

Il s'impose non pas seulement pour parer au déficit numérique, et pour rendre à nos unités à la fois raréfiées et anémiées la vie et l'étoffe indispensables ; il s'impose parce qu'il donne le moyen minimum d'assurer à la troupe un entraînement durable, une instruction qui ne s'efface pas trop vite. Certains pays l'ont bien compris et viennent d'y revenir (la Tchécoslovaquie par exemple). Voilà aussi qui peut étonner les Suisses, qui ont dans l'œil les résultats remarquables auxquels ils arrivent dans un temps beaucoup plus court. Tout a été dit sur les avantages et les inconvénients de votre système milicien, qui n'est pas un article d'exportation — mais ses défauts sont corrigés dans une large mesure — et par la fréquence des cours de répétition, et par les exigences spéciales auxquelles se soumettent volontiers les cadres, et par toute une ambiance de tradition, d'exercices bénévoles, par un intérêt général pour le « militaire » dont on ne retrouve en aucune manière l'équivalent de ce côté-ci du Jura. Il est fait en ce moment de louables efforts pour créer un esprit analogue dans nos réserves. Il y a des résultats, c'est certain, mais ça ne va pas tout seul. Le système milicien dont nous nous sommes rapprochés de plus en plus ces dernières années, ne donne jamais rien de bien satisfaisant chez les Français qui ne peuvent arriver à séparer l'idée de *milice* et celle de *garde nationale*, ce qui n'est cependant pas la même chose.

Les manœuvres de la 41<sup>e</sup> division de réserve ont révélé combien faible était l'empreinte laissée par le service actif à des réservistes et à des cadres qui n'avaient fait au maximum que 18 mois de service actif. Leur résistance physique en particulier s'est avérée tout à fait insuffisante. La vie civile moderne prépare moins que jamais, en France du moins, à la vie militaire. Là aussi, grande différence avec la Suisse, où les sports de robustesse, sinon les sports d'adresse, sont plus pratiqués que chez nous. Ici, c'est au régiment que l'homme se forme et se forge. Nous l'avons bien vu en 1914 ;

peut-être, dans cette armée de pantalons rouges, avait-on sacrifié un peu trop l'instruction à l'entraînement. Mais la résistance aux longues étapes, l'habitude du port du sac, expliquent pour beaucoup, et les conditions satisfaisantes où se fit la retraite prolongée qui suivit Charleroi, et l'historique « demi-tour » de la Marne. Il y a maintenant les camions, dira-t-on. Ne comptons pas trop sur eux. Il faut rendre à nos fantassins des classes neuves le cœur et le jarret de leurs anciens d'il y a 20 ans : ça ne nuira pas à leur instruction technique, à condition d'avoir le temps indispensable.

GÉNÉRAL X.